

La culture du Cabinet LIGNER & ROCHELET est fondée sur une approche des dossiers à la fois technique, efficiente, créative et réactive.

Technicité

Le Cabinet LIGNER & ROCHELET est composé d'avocats expérimentés maîtrisant à la fois l'environnement juridique des matières traitées et s'appropriant le secteur d'activité professionnel de ses clients. Avant toute intervention, les avocats en charge du dossier s'attachent à prendre en considération le secteur d'activité, la culture et l'histoire du client.

Efficienne

Le Cabinet LIGNER & ROCHELET appréhende ses dossiers sous l'angle de la création de valeur ajoutée. Accompagner un client qu'il s'agisse de l'assister à l'occasion de prestations de conseil ou lors d'une procédure contentieuse, c'est l'accompagner dans un processus de création de valeur ajoutée.

Créativité

Le Cabinet LIGNER & ROCHELET examine les problématiques soulevées sous divers aspects techniques et juridiques afin de sélectionner la meilleure approche. La pluridisciplinarité est une règle. Rares sont les dossiers qui ne peuvent être observés qu'au travers du prisme d'une seule matière. Le Cabinet s'impose sur chaque dossier de croiser les regards de plusieurs de ses avocats ayant des activités dominantes différentes, afin de proposer l'approche qui présente le meilleur niveau d'efficience.

Réactivité

Le Cabinet LIGNER & ROCHELET est structuré autour d'une organisation humaine et matérielle performante et aboutie. Le Cabinet s'est doté d'une méthodologie issue des cabinets d'avocats d'affaires de grande dimension. Cette organisation permet de fournir aux clients réactivité et disponibilité afin de répondre à leurs demandes et de s'adapter au rythme de leurs affaires.